

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 24 mai 2019	N° 2019-329

Convocation du 17 mai 2019

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Alain TURBY
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA
Mme Maribel BERNARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT
M. Marc LAFOSSE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU jusqu'à 10h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h00
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h00
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h10
M. Alain CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h15
M. Nicolas FLORIAN à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h30
Mme Christine BOST à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h20
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 11h30
M. Didier CAZABONNE à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 11h40
M. Alain SILVESTRE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h40
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h00
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 mai 2019	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2019-329

**Programme de rénovation énergétique de l'habitat - Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt
"Programme facilaréno - Mise en œuvre du dispositif dorémi pour les territoires de Nouvelle-Aquitaine" - Décision - Autorisation**

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil métropolitain a adopté le 07 juillet 2017 son plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie. L'axe premier de ce plan est d'accélérer la transition énergétique pour faire de Bordeaux Métropole l'une des premières métropoles à énergie positive d'ici 2050. Pour cela, un objectif de rénovation énergétique de l'habitat a notamment été fixé : rénover chaque année 9 000 logements dont 3 700 logements individuels du parc privé dès 2020.

Pour ce faire, Bordeaux Métropole a engagé en 2017 le déploiement et l'animation de la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé « Ma Rénov Bordeaux Métropole ». Ce service a pour mission d'animer la communauté d'acteurs locaux de la rénovation afin de créer les conditions favorables au passage à l'acte des propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique.

L'ambition du programme de Bordeaux Métropole est donc de massifier les chantiers de rénovation énergétique globaux et performants et de soutenir l'activité locale du secteur du bâtiment. En complément de la mise en relation facilitée entre les particuliers et les professionnels « Reconnu garant de l'environnement » (RGE) via la charte proposée par Ma Rénov aux professionnels du bâtiment, il est nécessaire d'accompagner la montée en compétence des professionnels pour qu'ils soient toujours plus nombreux à mettre en œuvre des rénovations répondant aux exigences du niveau Bâtiment basse consommation (BBC).

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt et engagements des partenaires du programme

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Programme Facilaréno » est porté par Dorémi SAS (Société par actions simplifiée) solidaire, agréée entreprise solidaire et d'utilité sociale, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Institut NégaWatt. Il vise à déployer le dispositif Dorémi qui développe outils et méthodologies permettant d'initier des rénovations très performantes réalisées par des groupements d'entreprises formées à la performance énergétique et à l'interfaçage des lots. Une première « preuve de concept » a conduit à la mise en œuvre du dispositif sur 25 territoires (également le Grand Lyon, l'Eurométropole de Strasbourg), avec la constitution et la formation sur chantiers d'une centaine de groupements d'artisans.

Pour cet AMI régional, une dizaine de territoires sera retenue pour déployer le dispositif entre mi-2019 et début

2021.

Contenu du programme et livrables attendus

Les étapes du programme :

1. recrutement et formation d'un animateur territorial et d'un formateur,
2. mise en place de la formation-action pour les artisans du territoire (6 jours en salle et 3,5 jours sur 2 chantiers pédagogiques) et formation des groupements,
3. communication et mobilisation des ménages pour les chantiers pilotes,
4. mise en œuvre et suivi des chantiers pilotes.

A la fin du programme, le territoire disposera d'une capacité opérationnelle de rénovation performante avec :

- au moins 4 à 6 groupements d'artisans locaux structurés et formés à la rénovation performante,
- un animateur et des relais locaux formés et « coachés »,
- un formateur en capacité d'accompagner les artisans en formation sur chantier, puis de suivre la qualité de leurs rénovations au-delà de la période de formation,
- des rénovations énergétiques « de référence » à valoriser.

Engagements de Dorémi

L'équipe de Dorémi assure l'accompagnement opérationnel des territoires et prend en charge :

- la formation des animateurs et relais locaux du territoire ainsi que du formateur,
- la formation-action des groupements d'artisans locaux sur chantiers et l'animation du réseau d'artisans Dorémi,
- le coaching du territoire à la mise en place de la dynamique,
- la mobilisation d'une offre financière adaptée à la rénovation performante,
- la réalisation des suivis qualité des rénovations conduites par les groupements.

Engagements de Bordeaux Métropole

Pour assurer la réussite du programme, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en œuvre la méthodologie Dorémi, et notamment à :

- identifier en interne à la collectivité un « animateur local » en charge de faciliter et d'animer la mise en œuvre du dispositif sur le territoire,
- assurer la mobilisation et l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation énergétique (objectif : niveau BBC ou équivalent), en lien et avec l'appui de l'équipe Dorémi,
- contribuer au développement d'une offre de rénovation performante locale à coûts maîtrisés, via la mobilisation des professionnels et l'organisation de formations-action sur chantiers.

Une contribution du territoire à hauteur de 5 300€ pour la période du programme (2 ans) est attendue comme adhésion au réseau national des territoires mettant en place le dispositif Dorémi. La Région cofinance, pour sa part, la formation des formateurs, ainsi que la formation-action des artisans. Le reste du programme est financé au travers des certificats d'économie d'énergie.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

- **VU** les dispositions des articles L.1524-1 et L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
- **VU** la délibération n°2014/0443 du 11 juillet 2014 relative au dispositif de soutien à la rénovation énergétique des logements et à la candidature de la CUB à l'AMI de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) déploiement local de plateformes de rénovation énergétique de l'habitat privé,
- **VU** la délibération n°2017/493 du 7 juillet 2017 relative à l'adoption du plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Le déploiement du dispositif Dorémi sur le territoire métropolitain permettrait d'initier des rénovations énergétiques performantes réalisées par des groupements d'entreprises formées à la performance énergétique et que cette action contribue à l'atteinte des objectifs du programme de rénovation énergétique de l'habitat de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Président à soumettre la candidature de Bordeaux Métropole à l'appel à manifestation d'intérêt Programme Facilaréno – Mise en œuvre du dispositif Dorémi pour les territoires de Nouvelle-Aquitaine,

Article 2 : d'autoriser le Président le cas échéant à signer la convention de partenariat,

Article 3 : d'imputer la dépense 2019 à hauteur de 5 300 € sur le budget principal de l'exercice en cours à l'opération 05P088O001, chapitre 011, article 6281, fonction 76, CDR CAD 05.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

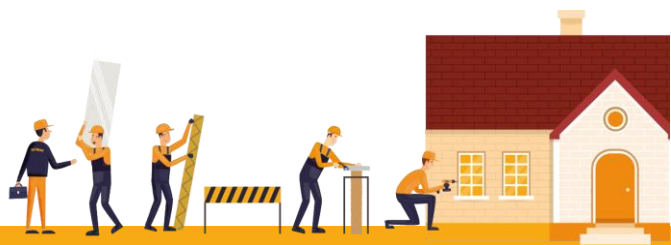
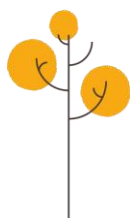
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 mai 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 MAI 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 28 MAI 2019	la Vice-présidente,
	Madame Anne WALRYCK

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET PROGRAMME FACILARENO Mise en œuvre du dispositif Dorémi pour les territoires de Nouvelle- Aquitaine

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 avril 2019

DOSSIER DE CANDIDATURE Ma Rénov Bordeaux Métropole



FICHE DE CANDIDATURE DÉTAILLÉE DU TERRITOIRE

Structure porteuse et contact

- Nom de la structure porteuse :

Bordeaux Métropole

Direction de l'Energie, de l'Ecologie et du Développement Durable

- Adresse : Esplanade Charles-de-Gaulle
33 045 BORDEAUX Cedex

- Représentant dûment habilité (élu et/ou service)

Nom Prénom : WALRYCK Anne

Fonction : Vice-présidente en charge du Développement Durable

Tél. : -

Email : -

Nom Prénom : FAUCHER Patrick

Fonction : Directeur de l'Energie, de l'Ecologie et du Développement Durable

Tél. : -

Email : pfaucher@bordeaux-metropole.fr

- Contact (si différent du représentant) :

Nom Prénom : GUERRIN Gilles

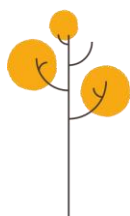
Fonction : Chargé de Mission - Plateforme Ma Rénov

Tél. : 05 56 99 87 73

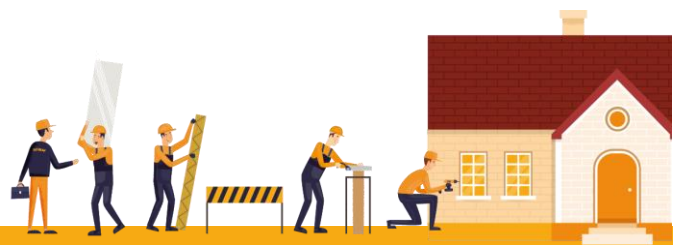
Email : gguerrin@bordeaux-metropole.fr

- N° SIRET : 243 300 316 00011

- Le cas échéant, délibération du conseil validant l'engagement dans le dispositif Dorémi, dans le cadre du programme CEE Facilaréno (*à joindre si réalisée*)



facilaréno



FICHE DE CANDIDATURE DETAILLEE DU TERRITOIRE (à remplir)

2/4

Réponse détaillée (merci de respecter les espaces prévus, 2 pages maximum au total)

➤ Périmètre géographique

Indicateurs (à compléter) :

- Typologie de territoire (Communauté d'agglomération, Pays, PETR (Plate-forme Territoriale de la Rénovation Energétique), Communauté de communes) :

Métropole de 28 communes

- Nombre d'habitants :

773 542 (2015 INSEE)

- Nombre de maisons individuelles d'avant 1975 (sur base INSEE par exemple) :

Le nombre de maisons individuelles d'avant 1975 est estimé à 92 000 (DGFIP 2009).

- Nombre estimatif d'artisans du bâtiment (sur base Chambre des Métiers par exemple) :

6 570 entreprises du bâtiment (chiffres CERC (Cellule Economique Régionale de la Construction) 31/12/2016) dont 4 970 entreprises du second œuvre

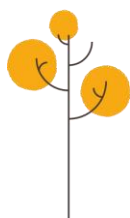
1 350 entreprises RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) en mars 2018 sur le département de la Gironde mais les entreprises intervenant sur Bordeaux Métropole viennent parfois d'autres départements limitrophes : Landes, Dordogne notamment.

➤ Projet de territoire en matière de transition énergétique et actions déjà menées

Le Conseil métropolitain a adopté le 07 juillet 2017 son plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie (document joint). Ce plan d'actions co-construit avec les acteurs du territoire est le reflet de l'ambition de Bordeaux Métropole en matière de transition énergétique. Il intègre à la fois le projet de mandature dont la haute qualité de vie constitue un des piliers et l'évolution des compétences de la Métropole, notamment en matière de transition énergétique.

Trois grandes orientations stratégiques constituent la colonne vertébrale de ce document pour la période 2017 - 2022.

- ➔ *Accélérer la transition énergétique du territoire pour devenir une des premières métropoles à énergie positive à l'horizon 2050* : porter un objectif ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments, exercer le rôle d'autorité organisatrice de l'énergie, porter la part des énergies renouvelables à 19 % en 2020 et 32 % en 2030, promouvoir une mobilité durable...
- ➔ *Protéger et mieux valoriser les 50 % d'espaces naturels et agricoles* : conjuguer aménagement du territoire et transition écologique, concilier santé et bien-être en milieu urbain dense, construire un territoire résilient face aux risques naturels et climatiques, préserver la ressource en eau...
- ➔ *Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique* : consolider et développer les partenariats notamment avec les communes et les territoires voisins, renforcer les solidarités, impliquer les citoyens, faire de la métropole un territoire d'innovation et de croissance verte.



facilaréno



➤ Motivation

Indicateurs (à compléter et joindre) :

- (A joindre) : Lettre d'engagement de la collectivité, signée de l'élu référent, ou engagement de principe correspondant
- (A compléter) : Quelles sont les motivations du territoire à s'engager pour la rénovation performante ?

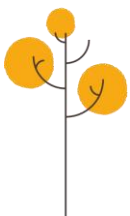
Sur le territoire de Bordeaux Métropole, le parc bâti constitue le premier gisement d'économies d'énergie avec deux secteurs à l'origine de la majorité des consommations énergétiques : le secteur résidentiel et le secteur tertiaire.

Le secteur résidentiel et ses 350 000 logements existants représentait près du tiers de l'énergie consommée sur le territoire métropolitain en 2010. Environ 60% de ce parc ayant été construit avant la première réglementation thermique de 1974, une rénovation énergétique globale est nécessaire. Cet enjeu est d'autant plus appuyé aujourd'hui que le parc de logements évolue dans un contexte de hausse soutenue des prix de l'immobilier en lien avec le dynamisme démographique du territoire (7,7 % de croissance démographique entre 2011 et 2016). L'écart entre le marché de l'immobilier et le niveau de vie des ménages, toujours plus grand, peut ainsi avoir pour conséquence de fragiliser les ménages d'une part mais également tout un pan du parc de logements qui peut devenir le parc refuge d'une population paupérisée. La massification de la rénovation énergétique de l'habitat est donc une priorité qui apporte une contribution significative à l'atteinte des objectifs environnementaux mais aussi au maintien de la qualité du parc résidentiel existant et au développement d'un marché porteur pour les acteurs économiques du territoire. Il s'agit aussi par cette approche de contribuer à la qualité de vie des habitants en améliorant le confort et en réduisant les factures énergétiques.

C'est dans ce contexte que Bordeaux Métropole a conçu sa politique de rénovation énergétique de l'habitat avec pour objectif d'atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à horizon 2050. Pour cela, un objectif ambitieux a été adopté en 2017 : rénover chaque année 9 000 logements à partir de 2020.

Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, plusieurs outils ont été déployés :

- Un guichet unique de la rénovation énergétique sur le territoire a été créé afin de conseiller, d'orienter et d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation, sur le plan technique et/ou financier en les informant des dispositifs d'aides mobilisables. Ce service public est accessible à tous, neutre, gratuit et indépendant. Il s'agit de la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé, Ma Rénov Bordeaux Métropole. Cette plateforme a aussi vocation à animer le réseau d'acteurs locaux de la rénovation : professionnels du conseil, de l'immobilier, du bâtiment, de la finance... sont ainsi mobilisés dans le programme de rénovation énergétique de l'habitat.
- Un soutien financier sur fonds propres de Bordeaux Métropole a été créé et dédié à la rénovation énergétique de l'habitat. Chaque année, une enveloppe de 2 M€ est disponible pour soutenir la rénovation de l'habitat privé (1 M€) et de l'habitat social (1 M€).
- Des outils de sensibilisation ont été développés afin de donner envie aux particuliers de réaliser des travaux de rénovation énergétique et de développer la production d'énergie solaire : la thermographie aérienne qui permet d'un coup d'œil d'identifier le



facilaréno



besoin d'isolation de sa toiture pour gagner en confort et réduire sa facture énergétique, et le cadastre solaire qui détermine si cette même toiture est propice à l'installation de panneaux solaires. Ces deux outils seront d'ici à cet été en libre accès pour tous les habitants sur le site <http://marenov.bordeaux-metropole.fr>

- Une stratégie de communication visant à stimuler la demande est déployée. Elle s'appuie sur un outil phare, le site internet <http://marenov.bordeaux-metropole.fr>, qui a vocation à mettre en relation l'ensemble des acteurs de la rénovation et à faciliter les échanges entre les particuliers, les entreprises qualifiées qui s'engagent aux côtés de Bordeaux Métropole pour une rénovation énergétique performante de l'habitat, et les conseillers de la plateforme Ma Rénov.

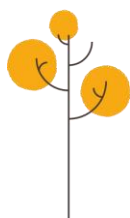
Plus spécifiquement concernant l'accompagnement des ménages en maison individuelle (43% des biens du territoire métropolitain sont des maisons ; 54% sur le territoire hors Ville de Bordeaux), celui-ci se fait aujourd'hui selon 2 formats :

- Les ménages aux revenus modestes (selon les critères de l'ANAH : Agence Nationale pour l'amélioration de l'Habitat) sont pris en charge par un opérateur financé par Bordeaux Métropole. La prestation d'accompagnement se décompose comme suit :
 - Sollicitation du ménage et dépôt des premiers justificatifs
 - Visite du logement par l'opérateur
 - Définition du programme de travaux, ce dernier devant garantir au moins 25 % d'économie d'énergie
 - Les particuliers consultent des entreprises
 - L'opérateur s'occupe du dossier de financement ANAH et de finaliser le plan de financement du ménage
 - Une visite est réalisée à l'issue des travaux
- Les ménages non-éligibles aux critères ANAH se font accompagner dans le « parcours classique » proposé aujourd'hui par *Ma Rénov' Bordeaux Métropole* :
 - Rencontre d'un *conseiller rénovation* et présentation de leur projet
 - Information sur les choix de travaux et les aides existantes
 - Consultation des entreprises
 - Discussion autour des devis avec le conseiller
 - Lancement des travaux

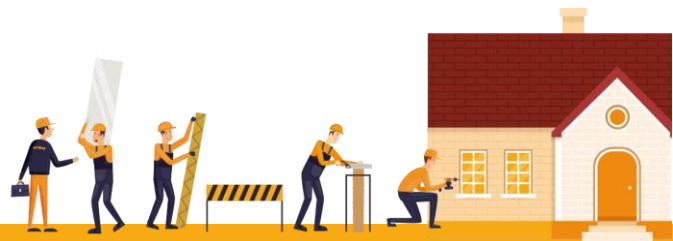
Dans ce « parcours classique », les ménages ne bénéficient pas d'une visite de leur logement, d'un suivi du chantier ou d'un accompagnement à la réception des travaux. Les conseils donnés tout au long du projet par les *conseillers rénovation* se basent uniquement sur les déclarations du ménage qui assume seul la responsabilité des travaux et la gestion des entreprises.

Ce type d'accompagnement est nécessaire car il permet de toucher un nombre important de ménages afin de bien les orienter et de leur transmettre les principales informations (travaux prioritaires, aides financières, analyse des devis). Cet accompagnement est efficace lorsque les travaux sont limités à une ou deux actions : isolation d'une toiture ou installation d'un poêle à bois par exemple.

Cependant, le « parcours classique » est insuffisant lorsque le ménage veut aller plus loin dans la performance énergétique ou lorsque que la typologie de son logement présente trop de singularités techniques (murs anciens, problèmes structurels, ...).

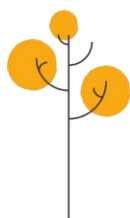


facilaréno



Afin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par le plan Haute Qualité de Vie, Bordeaux Métropole souhaite développer une offre de service pour les rénovations très performantes, de type BBC (Bâtiment Basse Consommation). Bénéficier de l'accompagnement du dispositif DOREMI pourrait contribuer à construire cette offre. L'atteinte du niveau BBC en rénovation n'est possible qu'avec des entreprises formées et qui ont l'habitude de travailler ensemble afin de bien gérer les interfaces des lots. Le retour d'expériences de DOREMI sur le territoire national conforte Bordeaux Métropole dans son choix.

En complément, Bordeaux Métropole va proposer dès le mois de mai 2019 une aide forfaitaire de 6 000 € pour les projets de rénovation BBC. Cette aide s'adresse à tous les ménages dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 80 000 €. Elle est cumulable avec l'ensemble des dispositifs existants et permettra aux ménages de financer plus facilement un programme de rénovation énergétique ambitieux.



facilaréno



FICHE DE CANDIDATURE DETAILLEE DU TERRITOIRE 3/4

➤ Moyens humains et gouvernance

Indicateurs (à compléter et joindre) :

- Situation du territoire (cocher et compléter) :
 - ☒ Le territoire dispose d'une PTRE active
 - ☐ Le territoire ne porte pas de PTRE. Dans ce cas, merci de préciser les services qui porteront le dispositif et présenter le projet d'animation.
- Merci de décrire le projet d'animation du dispositif et la vision de l'articulation avec l'organisation actuelle du territoire (actions déjà menées par le territoire sur la rénovation énergétique, complémentarité des dispositifs proposés, partenariat avec les acteurs locaux...). Le cas échéant, préciser les objectifs spécifiques du territoire à moyen-long terme.

Bordeaux Métropole a la volonté d'assumer le rôle de chef d'orchestre de la transition énergétique du territoire en étant au plus près des habitants et des acteurs économiques grâce à l'action de la plate-forme Ma Rénov Bordeaux Métropole qui vise à :

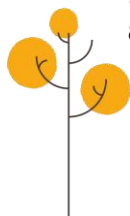
- Se faire connaître auprès des ménages afin de stimuler la « demande » ;
- Sensibiliser les ménages aux économies d'énergie pour les inciter à engager des projets de rénovation ambitieux ;
- Suivre les projets depuis la phase conseil jusqu'au suivi post-travaux ;
- Simplifier les démarches ;
- Mettre en relation les entreprises qualifiées et les acteurs bancaires avec les maîtres d'ouvrages ;
- Suivre les indicateurs d'activité de la plate-forme, évaluer l'efficacité du dispositif et apporter les mesures correctives.

Guichet unique de conseil et d'information pour soutenir les maîtres d'ouvrages dans leurs démarches de travaux de rénovation de leurs bâtiments, Ma Rénov Bordeaux Métropole vise à augmenter le nombre de bâtiments rénovés chaque année pour atteindre les objectifs fixés par le Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie.

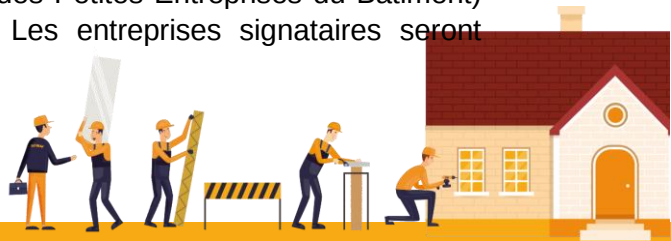
En 2018, 18 000 visiteurs ont consulté le site internet de la plateforme et 2 500 ménages ont été conseillés par les conseillers rénovation. Ma Rénov' s'adresse à tous les ménages du territoire, en fonction de leurs besoins, ils sont orientés vers les Espaces Info Energie, l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) lorsqu'il s'agit de copropriétés ou les opérateurs ANAH lorsqu'ils sont éligibles.

En parallèle la même année et à l'initiative de Bordeaux Métropole, la SEM *Bordeaux Métropole Energies* -BME- a été créée et propose aux maîtres d'ouvrage du territoire une offre intégrée de rénovation, avec la possibilité de bénéficier d'un tiers financement à compter de 2019.

En complément, en juin 2019 sera lancée la charte partenariale à destination des entreprises RGE du territoire, ce document a été élaborée avec la FFB (Fédération Française des Bâtiments), la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) ainsi que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Les entreprises signataires seront



facilaréno



référencées sur le site internet de Ma Rénov' et pourront être directement mises en relation avec les ménages.

S'inscrire dans le dispositif DOREMI permettra de poursuivre la structuration de l'offre des professionnels du territoire désireux de s'engager dans des programmes de rénovations très performantes. Ce partenariat viendra compléter l'offre de service proposé par Ma Rénov'.

FICHE DE CANDIDATURE DETAILLEE DU TERRITOIRE 4/4

- Volume d'ETP prévu(s) pour l'animation territoriale : Ma Rénov est composé de 3 chargés de mission pour l'animation du dispositif et des partenariats. 11 Conseillers Rénovation (6 ETP EIE) conseillent les ménages du territoire.
- Recrutement effectué / ~~en cours~~ / ~~planifié~~
- Si l'animateur est identifié, merci d'indiquer ses fonctions et compétences :

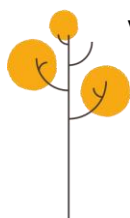
Gilles GUERRIN - Chargé de mission Ma Rénov en charge des entreprises et des partenariats
- Ingénieur Génie Civil spécialité Génie Climatique

- Gouvernance : merci de préciser quels EPCI et entités portent la PTRE, et quels sont les partenaires actuels ou envisagés (composition du COPIL/COTECH, mobilisation et accompagnement des ménages, mobilisation des professionnels, ...)

La PTRE Ma Rénov Bordeaux Métropole est portée par Bordeaux Métropole. Elle a été initiée en partenariat avec l'ADEME, l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) et le réseau Info Energie. Le réseau Info Energie est composé de 5 structures : CREAQ (Centre Régional d'Eco-énergie d'Aquitaine), ALEC, SoliHa (Solidaires pour l'Habitat), CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie), MPS (Maison de la Promotion Sociale) et est co-financé par Bordeaux Métropole depuis 2009. Ces structures accompagnent les ménages au quotidien. En complément, Bordeaux Métropole est délégataire des aides à la pierre et gère un programme d'intérêt général dont l'opérateur actuel est la SEM InCité. (Société d'Economie Mixte)

La plateforme a pour mission d'animer le réseau local des acteurs de la rénovation. Ainsi, un travail partenarial a déjà été engagé avec les organisations professionnelles du secteur du bâtiment, à savoir la FFB, la CAPEB et la Chambre des métiers, notamment autour de la rédaction d'une charte à destination des entreprises du territoire. Depuis 2017, Bordeaux Métropole s'est aussi associée à 4 organismes bancaires volontaires (Crédit Agricole, CIC, Crédit Foncier et Crédit Mutuel du Sud-Ouest) pour proposer sur le territoire des produits financiers adaptés aux contraintes de la rénovation énergétique, en complément de la création de la SEM Bordeaux Métropole Energies développant une offre de tiers financement en s'appuyant sur des entreprises locales pour la réalisation des travaux.

Enfin, la plateforme interagit avec les professionnels de l'immobilier afin de faire connaître l'offre de service, les aides locales mais aussi en mobilisant les syndicats dans les projets de rénovation des copropriétés. Le comité de pilotage rassemble l'ensemble de ces structures ainsi que les services de l'Etat et est présidé par Mme Anne Walryck, vice-présidente de Bordeaux Métropole en charge du développement durable et co-présidé par M. Jean Touzeau, vice-président en charge de l'habitat, du logement et de la politique de la Ville.



facilaréno



- Vous prévoyez que l'animateur de votre territoire participe à la formation d'animateurs (classer par ordre de choix) des :

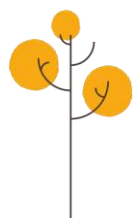
5 - 15 et 16 mai 2019

5 - 22 et 23 mai 2019

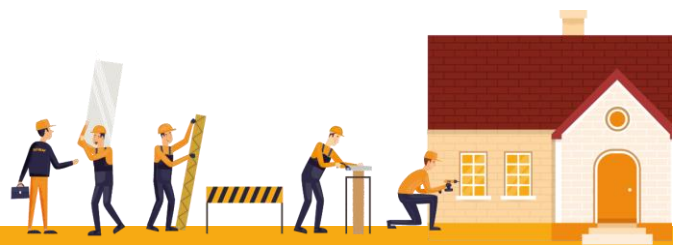
1 - 18 et 19 juin 2019

2 - 26 et 27 juin 2019

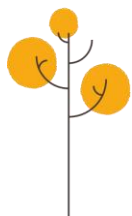
3 - Plus tard



facilaréno



[www.renovation-
doremi.com](http://www.renovation-doremi.com)
www.facilareno.com



facilaréno

